

## FORMATION ANTEOR

### ANimer les TEchniques d'Oxygenotherapie – Ranimation

14 janvier 2017

#### CONDITIONS DE CANDIDATURE

- Etre titulaire de la licence fédérale en cours de validité.
- Etre titulaire, à minima, du diplôme d'initiateur (E1), peut importe la discipline
- Etre titulaire du PSC1 (ou équivalent).

#### CONTENUS DE FORMATION

La compétence ANTEOR aborde les 2 parties suivantes :

##### A - Carrefour des techniques

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable de maîtriser les différentes techniques associées à l'oxygénothérapie, les conduites à tenir ainsi que leurs justifications. Travail individuel et en sous-groupe sur les thèmes suivants :

- Les recommandations de la CMPN en cas d'accidents.
- Le matériel d'oxygénothérapie.
- L'administration d'oxygène par inhalation et par insufflation

Cette partie s'articule autour :

- D'une ré appropriation de la gestuelle et du matériel par un travail individuel.
- De cas concrets (2 ou 3), joués par les stagiaires.

##### B - L'animation

A la fin de cette partie, le stagiaire est capable d'utiliser les outils pour animer une séquence pédagogique relative à l'enseignement de l'oxygénothérapie. Simulation d'exposés interactifs à l'aide des méthodes suivantes :

- La démonstration pratique ou dirigée.
- L'apprentissage.
- Le cas concret.

Les stagiaires mettent en application les différentes techniques d'animation à travers l'organisation de cas concrets, qui mettent en œuvre l'oxygénothérapie associée à la technique de ranimation cardio-pulmonaire.

#### EXIGIBILITE

La compétence ANTEOR est conseillée pour tous les encadrants (E1, E2, E3 ou E4) de plongée.

La compétence ANTEOR est exigée pour tous les encadrants de plongée (E1, E2, E3 ou E4) qui souhaitent animer et valider les modules 5 et 6 de la compétence RIFA.

#### DUREE DE LA FORMATION

3h30 : de 8h30 à 12h00

#### LIEU

Club Subaquatique du Léman – Thonon

**Cette formation sera prise en charge par le CODEP, et il vous est demandé de vous impliquer sur les formations RIFA... des différentes commissions.**